

CONDUITE DE PONT ROULANT

Recyclage

CONTEXTE REGLEMENTAIRE / NORMATIF :

Recommandation R318
CNAMTS
Code du travail : Art.
4323-1 et suiv.
Durée de validité : 3 ans

OBJECTIFS :

- Actualiser les connaissances concernant les règles fondamentales de sécurité
- Appliquer les consignes de sécurité particulières à l'utilisation des accessoires de levage
- Actualiser les connaissances en élingage
- Mettre en œuvre une démarche globale de sécurité (avant, pendant et après le levage)
- Conduire un pont roulant (boîte à bouton ou télécommande)

DUREE : 0,5 jour

NOMBRE DE
PARTICIPANTS : 8

PUBLIC/PREREQUIS :

Tout personnel appelé à conduire un pont roulant de l'entreprise (boîte à bouton ou télécommande)

PROGRAMME :

Les Connaissances Techniques

- Eléments de réglementation : Textes et Normes en Vigueur
 - Les responsabilités du conducteur de pont roulant
- Evaluation de la Charge
 - Le centre de gravité
 - La masse volumique
 - La masse de la pièce
- Les Elingues
 - Les différents types : élingues, manilles, estropes...
 - La résistance mécanique des élingues, le matériel altéré
 - L'influence de l'angle d'ouverture des élingues
- La Sécurité dans les Manœuvres
 - L'organisation du travail
 - Les responsabilités de chacun
 - Les vérifications journalières
 - Les gestes de commandements
- Les règles de conduite
 - Avant la manœuvre
 - Au début de la manœuvre de levage
 - Pendant le déplacement de la charge, maîtrise du balancement de la charge
 - A la dépose
 - En fin de poste

INTRA

INTER

FORMATEURS :

Conducteur de pont roulant

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Formation pratique
- Vidéo projecteur
- Pont roulant
- Appareils de levage
- Différents types de charges
- Livrets pédagogiques

CONTACT :

04 42 09 49 03
gse@qseformation.com

Mise en Pratique

- Mise en place des appareils de levage
- Travail avec différents types de charges

COMMENTAIRES :

- L'évaluation théorique et pratique permettra au formateur de donner une appréciation d'aptitude à l'employeur qui pourra délivrer au salarié une habilitation.
- Chaque stagiaire devra obligatoirement disposer des EPI adaptés à la formation (chaussures, casque, gants)
- Mise à disposition par l'entreprise du matériel de levage (pont roulant, appareils, charges)
- QSE Formation recommande de réaliser une formation Elingage/Chef de manœuvre en complément

